

Le 1er novembre 2021

Docteur,

Le National Board of Examiners in Optometry (NBE^O) a récemment pris connaissance de l'article publié dans la revue intitulé « Applicability of Entry to Practice Examinations for Optometry in Canada » par Stanley Woo, Patricia Hrynchak et Natalie Hutchings¹. L'article de Woo et coll. préconise l'utilisation des examens d'autorisation d'exercer du Bureau des examinateurs en optométrie du Canada (BEOC) au cours de la série d'examens d'autorisation d'exercer du NBE^O au Canada. Malheureusement, en effectuant leurs recherches pour rédiger cet article, les D^{rs} Woo, Hrynchak et Hutchings n'ont jamais communiqué avec le NBE^O pour demander des renseignements ou confirmer l'exactitude des renseignements sur notre série d'examens ou nos procédures de rédaction d'examens. Par conséquent, leur article contient certaines erreurs et un manque d'information sur les processus et les examens du NBE^O.

La déclaration des auteurs, « un examen de la documentation n'a fourni aucune preuve directe, favorable ou défavorable, que le NBE^O convient au contexte canadien » [Traduction], ne signifie pas qu'il existe des preuves de la pertinence du BEOC. L'absence d'une étude officielle de validité statistique pour mesurer scientifiquement la pertinence des examens du NBE^O dans le contexte canadien ne signifie pas nécessairement que ces examens sont inappropriés. Cela signifie simplement qu'il n'y a pas encore eu d'étude scientifique de la validité apparente, que ce soit pour l'OEBC ou le NBE^O. Plaisanter au sujet de l'absence de preuve formelle de contenu ou de validité apparente n'est pas productif pour les décisions en matière de politiques. **Jusqu'à ce que des études de validité comparables soient disponibles pour les examens du NBE^O et de l'OEBC, on ne peut tirer aucune conclusion scientifique ou fondée sur des données.**

Le NBE^O aimerait également souligner le conflit d'intérêts associé à cet article. Financé par une subvention sans restriction de la Fédération des organismes autorisés réglementaires en optométrie du Canada (FAROC)¹, il mentionne que « le pilier central du plan stratégique de la FAROC est de travailler à l'établissement d'un seul examen national canadien d'entrée dans la profession qui sera accepté par toutes les provinces »^{1,2}. Le financement par un organisme dont l'objectif déclaré est un examen d'agrément en optométrie canadien présente un préjugé de confirmation inhérent. La recherche présentée par Woo et coll. ne traite pas de la possibilité d'un préjugé de confirmation et les auteurs ne présentent pas d'indicateurs clairs pour signifier qu'ils ont reconnu cette possibilité de préjugé et qu'ils ont travaillé activement contre ce préjugé tout au long du processus de recherche. Les lecteurs de la *Revue canadienne d'optométrie* doivent être conscients du conflit d'intérêts qui entraîne un risque élevé de préjugé de confirmation dans l'article en raison de la recherche financée par un organisme qui a déjà annoncé son objectif final, qui coïncide avec les conclusions des auteurs.

Le NBE^O encourage les lecteurs de cette revue à prendre connaissance de l'information mise à jour sur la série d'examens du NBE^O afin de mieux comprendre son contenu, sa validité et sa fiabilité. Plus précisément, plusieurs éléments du tableau 4 à propos du NBE^O sont tout simplement inexacts. En outre, les auteurs déclarent que « l'échantillon de praticiens utilisé pour fournir le contexte est limité à leur propre pays ». Cette affirmation est manifestement fautive. Le NBE^O fait appel à des experts canadiens tout au long de ses processus d'élaboration et de révision des examens.

La réponse complète du NBE^O se trouve sur le site Web de l'organisme (www.optometry.org/news).

Cordialement,

Jill Bryant, OD, MSP, FAAO, FSLs Brooke Houck, Ph.D.

Directrice générale, NBE^O Directrice de la psychométrie et de la recherche, NBE^O

1. Woo, Hrynchak, Hutchings. Applicability of Entry to Practice Examinations for Optometry in Canada. *Canadian Journal of Optometry*. March 2022.
2. Consultation: *Alternative Standards Assessment* – NBE^O. College of Optometrists of Ontario; 2019:1-169. Accessed October 27, 2021. <https://www.collegeoptom.on.ca/wp-content/uploads/2016/06/COUNCIL-Consultation-Feedback-Alternative-Standards-Assessment-January-2019.pdf>